



LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET PERSONNALISÉ

Une expérimentation de formation
parents / professionnels

WEBINAIRE **JEUDI 24 JUIN DE 10H À 11H30**

VIDEO /

Interview de Virginie Magnant, Directrice de la Caisse nationale pour l'autonomie (CNSA)

par Sophie Péron, directrice générale de l'association Le Moulin Vert.

SOPHIE PÉRON

Bonjour Virginie Magnant. Merci de nous accueillir dans les locaux de la CNSA. Le projet de formation pour la co-construction du projet personnalisé présenté par l'association Le Moulin Vert répond à un des axes stratégiques de la CNSA, celui de l'autodétermination de la personne accompagnée et du pouvoir d'agir. Pouvez-vous nous en dire plus sur cet axe stratégique ?

VIRGINIE MAGNANT

Cet axe est effectivement stratégique parce qu'il est tout d'abord au cœur de la politique du handicap. « Rien pour nous, sans nous » est le mot d'ordre de la politique du handicap, qui s'inscrit dans la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, dans la Convention internationale des droits des personnes handicapées.

La CNSA, il faut le redire, est créée par la loi de 2005, comme les Maisons départementales des personnes handicapées et ce pouvoir d'agir des personnes, cette autodétermination s'inscrivent par exemple dans la gouvernance de la CNSA. Notre conseil compte des représentants des personnes en situation de handicap elles-mêmes qui par la participation au conseil, participent aux décisions qui sont prises qui les concernent. Et puis le soutien à l'autodétermination, il s'outille, il se construit, il a besoin de méthodes. Ce n'est pas simplement un mot d'ordre et donc c'est la raison pour laquelle la CSNA mets la participation de la personne au cœur de sa politique de recherche.

D'un point de vue méthodologique, nos lignes directrices pour la recherche définissent que les projets que nous soutiendrons seront nécessairement des projets participatifs qui associent les personnes, leurs aidants, leur proches et les professionnels.

SOPHIE PÉRON

La CNSA a retenu dès le début et avec un certain enthousiasme le projet de l'association Le Moulin Vert. Pouvez-vous nous expliquer ce qui vous a motivé ?

VIRGINIE MAGNANT

Alors tout d'abord je voudrais resituer ce projet dans le cadre de notre politique de soutien à la recherche et l'innovation.

J'ai déjà dit que c'était un axe très important de l'action de la CSNA. Je veux juste repréciser qu'annuellement, nous consacrons environ 8 millions d'Euros à soutenir à la fois des projets de recherche et des projets d'innovation qui permettent de répondre notre engagement méthodologique, d'associer les acteurs et donc de soutenir des projets qui sont portés par des professionnels eux-mêmes dans les structures au sein desquelles ils travaillent.

C'est exactement le projet que nous a présenté Le Moulin Vert.

SOPHIE PÉRON

La CNSA a souhaité dès le démarrage du projet que les personnes accompagnées, c'est à dire les enfants et les jeunes, soient particulièrement associés à cette démarche de co-construction du projet personnalisé, et ce au-delà des professionnels et des parents ou de la sphère familiale. Pourquoi associer les enfants est-il si important ?

VIRGINIE MAGNANT

Associer les enfants au projet était non seulement important mais évident. L'autodétermination, c'est celle des personnes elles-mêmes accompagnées quel que soit leur âge. Être acteur de sa vie ,exercer ce droit propre à chaque être humain de choisir sa vie de manière autonome, c'est le sens de l'autodétermination ; c'est donc ce qui guidait l'attention que nous avons à ce que les enfants, les jeunes soient complètement parties prenantes.

Je suis frappée lorsque j'ai la chance d'aller à la rencontre, dans les établissements et services qui accompagnent des personnes en situation de handicap, des jeunes des enfants, de voir que ces jeunes, ces enfants sont comme tous les autres évidemment. Ils ont envie de découvrir des possibilités de choix différentes et ils ont envie de faire des expériences, ils sont curieux. La jeunesse, c'est l'âge où on va se déterminer précisément, où tout est ouvert pour les enfants. Pour les jeunes en situation de handicap comme pour les autres.

Et donc, il est important, que pour eux aussi, cela soit ouvert et qu'ils puissent l'exprimer ainsi. Ils ont le droit d'avancer, ils ont le droit d'explorer, ils ont le droit de se tromper, ils ont le droit de reculer. Il faut l'entendre.

SOPHIE PÉRON

A partir de ce protocole mis en place, quels sont selon vous les transferts ou les développements à envisager sur le moyen ou le long terme ?

VIRGINIE MAGNANT

Alors, j'espère bien il va y avoir des transferts et des développements, c'est pour cela que nous l'avons retenu précisément et c'est aussi pour cela que vous faites cette journée ; pour partager cette connaissance, ce savoir et le diffuser.

Il y a plusieurs types de développements qui me viennent à l'esprit. Le premier, c'est le travail sur la pair aideance, qui est au cœur de la démarche « Réponse accompagnée pour tous » et que nous soutenons aussi en ce moment via le projet EPoP* - un projet qui a été porté par la Croix-Rouge et un grand collectif d'acteurs et qui vise précisément à rendre possible l'identification de pairs pour promouvoir la pair aideance, la pair expérience dans l'ensemble des établissements et services médicosociaux.

Les jeunes, les parents qui ont participé à votre projet, ce sont quelque part déjà, des pairs et il est évident qu'ils vont pouvoir participer non seulement pour eux-mêmes mais accompagnés d'autres pairs. Les parents vont pouvoir accompagner d'autres familles donc on est au cœur de ce développement et de cet essaimage.

Alors bien sûr, le projet peut aussi être transféré dans d'autres structures, en ITEP** ou auprès de personnes qui connaissent du handicap psychique. Voilà, ce sont ces types de développement, à la fois spécifiques dans des types de structures auprès de personnes qui connaissent des handicaps similaires mais c'est aussi globalement la transférabilité des outils dans le cadre du développement de la pair aideance que nous avons particulièrement à l'esprit.

SOPHIE PÉRON

Merci Virginie Magnant pour cet échange. Souhaitez-vous rajouter quelque chose pour le public qui nous écoute aujourd'hui ?

VIRGINIE MAGNANT

Oui volontiers, merci de me donner l'occasion de le faire.

Je souhaite vraiment au public, qui a la chance de participer à cette journée, d'en recueillir la substantifique moelle en quelque sorte, d'être très attentif aux débats qui vont se prolonger et puis surtout de remporter, j'allais dire avec eux dans leur établissement, pour les parents dans leur famille, pour les enfants ou les jeunes qui s'intéresseront à ce sujet de faire leur miel de tous ces échanges et de faire fructifier. C'est vraiment notre souhait pour que cette démarche continue d'essaimer et de grandir. Merci à tous.

SOPHIE PÉRON

Merci de nous avoir accueillis.

*Empowerment and Participation of Persons with disabilities / pouvoir d'agir et participation des personnes en situation de handicap

** Institut thérapeutique éducatif et pédagogique